

## COMMUNIQUE DE PRESSE

5 octobre 2023

### PLAN DESTINATION FRANCE

**Sous l'égide d'Olivia Grégoire, ministre chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Atout France lance un appel à manifestation d'intérêt visant à renforcer la qualité et la durabilité des expériences touristiques par une meilleure gestion des flux de visiteurs.**

**Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Gestion des flux touristiques » annoncée par Olivia Grégoire le 19 juin dernier.**

Parmi les enjeux du tourisme durable, la question de la gestion des flux et de la fréquentation touristique des sites est de plus en plus prégnante. Le tourisme est une grande force économique pour la France, qui voit en contrepartie certains de ses sites touristiques subir de forts pics de fréquentation, pouvant générer des impacts négatifs sur l'environnement, le cadre de vie des habitants, et conduire à une qualité d'accueil dégradée pour les visiteurs. Ainsi, il convient de trouver un juste équilibre entre attractivité économique locale et protection des sites ainsi que de leur biodiversité.

Un besoin d'accompagnement en ingénierie a été exprimé par les gestionnaires de sites touristiques et les collectivités locales pour une meilleure gestion des flux touristiques.

**Cet AMI vise à appuyer financièrement des sites touristiques ou collectivités locales dans la mise en place d'une stratégie de gestion des flux touristiques.** Cet accompagnement en ingénierie pourra porter sur le diagnostic des flux et leur gestion sur le territoire ciblé, la montée en compétence des acteurs notamment sur la gestion des données, ou encore la mise en place d'une stratégie en matière de communication.

Les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature sur la plateforme "Démarches Simplifiées" à l'adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-atout-france-gestion-des-flux>

Pour toute question, contacter [transformation-durable@atout-france.fr](mailto:transformation-durable@atout-france.fr)

**Date limite de candidature : 15 novembre 2023, 23h59**

► **CONTACT PRESSE** : Laura SOLA – [laura.sola@atout-france.fr](mailto:laura.sola@atout-france.fr)

► **DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES :**

- En complément de cet accompagnement sur la gestion des flux touristiques, **6 collectivités territoriales** (à savoir deux collectivités par an sur 3 ans) pourront être **accompagnées par l'ADEME pour la prise en compte des conséquences du changement climatique sur les activités et stratégies touristiques du territoire** (pression hydrique et foncière, submersion marine, sécheresse, retrait/ gonflement des argiles, modification des rythmes saisonniers, renforcement de besoin de climatisation, etc.). Les collectivités territoriales intéressées par ce dispositif complémentaire devront faire part de leur intérêt au moment du dépôt de leur candidature à l'AMI.
- Par ailleurs, les collectivités territoriales pourront être **accompagnées via le dispositif « volontariat territorial en administration (VTA) » mis en place par l'ANCT et géré par les Directions départementales des Territoires (DDT)**, afin de disposer d'un financement de 50 %, soit 15 000€, pour le recrutement d'un chargé de projet spécialisé dans l'analyse des données et le montage de projets d'ingénierie variés relatif aux thèmes du tourisme et de la mobilité. Une enveloppe « sac à dos » de 5000 € sera également allouée au VTA afin de l'aider dans sa recherche de logement et sa mobilité.  
Pour toute information sur le dispositif : <https://vta.anct.gouv.fr/>
- Enfin, pour l'observation des fréquentations touristiques sur leurs territoires, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'un **cofinancement par la Banque des Territoires** d'outils de mesure des flux dans le cadre **des programmes nationaux « Action cœur de ville », « Petites villes de demain », et « Avenir Montagnes »**.